FICHE PRATIQUE

ÉPi Bretagne

ACCOMPAGNEMENT
À L'AUTONOMIE

ÉPILEPSIES MOBILITÉ ET TRAVAIL

QUELLES SOLUTIONS ?

ÉTAPES À EXPLORER DANS L'ORDRE,
des plus simples d'accès à celles qui demandent davantage de démarches.

Les Services Publics de l'Emploi (Cap Emploi, Mission Locale, Pôle Emploi) peuvent vous accompagner dans ces démarches.

1 LES TRANSPORTS EN COMMUN

Trouvez-les sur : **mobibreizh.bzh**

- L'employeur prend en charge 50% du tarif des abonnements transports en commun
- La carte Solidaire BreizhGo peut vous permettre de bénéficier de prix réduits

2 LE COVOITURAGE

- Organisé avec un collègue et/ou par l'entreprise
- Covoiturage solidaire (ex : Ehop) ou classique (ex : Blablacar Daily)

3 LES SOLUTIONS LOCALES

Des aides sont mises en place par certaines communes. Appelez votre mairie et votre communauté de communes pour vous renseigner !

4 LES PLATEFORMES DE MOBILITÉ SOLIDAIRE

Ces plateformes sont accessibles sur prescription (demandez à Cap Emploi, Pôle Emploi, la Mission Locale ou un CCAS).

Exemples : les Réseaux Mob'in Bretagne et WiMoov, Mobil'Emploi 29, Ti Mouv' ...

5 LE TRANSPORT À LA DEMANDE

Structures privées de transport à la demande (Titi Floris, Synergiph...), VTC ou Taxis.
Des aides au financement peuvent exister.

LA SOLUTION EST TROUVÉE ?

PEU COÛTEUSE ?

Félicitations !

N'hésitez pas à partager avec nous vos solutions via info@epibretagne.org

Elles pourraient aider d'autres personnes.

COÛTEUSE ?

Pour les aides au financement, référez-vous à la partie du document qui vous concerne : secteur privé ou fonction publique.

Financement

SECTEUR PRIVÉ

ÉTAPE 01 | AIDE DE DROIT COMMUN

- Déposer un dossier à la MDPH ou MDA de votre département pour obtenir une RQTH (si vous ne l'avez pas encore) et demander la PCH Transport*
- En cas de difficulté ou doute, l'association ÉPI Bretagne peut vous aider à constituer ce dossier
- Le guide usagers MDPH réalisé par ÉPI Bretagne peut vous aider à le compléter

** Les critères d'obtention de la PCH nécessitent d'argumenter sur l'impact majeur de l'épilepsie sur votre vie quotidienne (manifestations de votre épilepsie, risques pour votre sécurité...).*

Pièces nécessaires

- Devis du transporteur
- Dossier de demande
- Certificat médical

Montants

- 75 % de la dépense dans la limite de 24 000€ sur 10 ans (plafond de 200 euros mensuel dans certains départements)

GUIDE USAGERS : vos démarches MDPH téléchargeable sur www.epibretagne.org

Formulaire de demande
CERFA n°15692*01

Certificat médical
CERFA n°15695*01

ÉTAPE 02

AIDE AUX DÉPLACEMENTS AGEFIPH

Une fois le dossier MDPH/MDA déposé et l'accusé de réception obtenu, demander une aide AGEFIPH sur leur site.

Pièces nécessaires

- Un justificatif d'identité (carte d'identité RECTO-VERSO, passeport, titre de séjour en cours de validité...) de la personne en situation de handicap
- Dossier complété sur le site de l'Agefiph
- Titre de bénéficiaire de l'obligation d'emploi (ex : RQTH) ou demande en cours
- Exposé de votre situation et de votre projet
- Attestation d'emploi datant de moins d'un mois signée et cachetée par l'employeur ou justificatif de situation (demandeur d'emploi, stagiaire de la formation professionnelle)
- Devis détaillé du transporteur
- Justificatifs des cofinancements prévus ou obtenus (ex : accusé de réception de la demande de PCH Transport)

Montants

- Reste à charge (différence coût du transport / aides de droit commun)
- Plafond 12 000€ par an

À SAVOIR

La demande peut être traitée (et un 1er versement réalisé) dans l'attente de la décision PCH.

En cas de refus de la PCH, l'AGEFIPH pourra intervenir sur l'intégralité des frais (dans la limite du plafond).

Possible renouvellement de l'aide selon la situation.

Financement

FONCTION PUBLIQUE

ÉTAPE 01 | AIDE DE DROIT COMMUN

- Déposer un dossier à la MDPH ou MDA de votre département pour obtenir une RQTH (si vous ne l'avez pas encore) et demander la PCH Transport*
- En cas de difficulté ou doute, l'association ÉPI Bretagne peut vous aider à constituer ce dossier
- Le guide usagers MDPH réalisé par ÉPI Bretagne peut vous aider à le compléter

** Les critères d'obtention de la PCH nécessitent d'argumenter sur l'impact majeur de l'épilepsie sur votre vie quotidienne (manifestations de votre épilepsie, risques pour votre sécurité...).*

Pièces nécessaires

- Devis du transporteur
- Dossier de demande
- Certificat médical

Montants

- 75 % de la dépense dans la limite de 24 000€ sur 10 ans (plafond de 200 euros mensuel dans certains départements)

GUIDE USAGERS : vos démarches MDPH téléchargeable sur www.epibretagne.org

Formulaire de demande
CERFA n°15692*01

Certificat médical
CERFA n°15695*01

ÉTAPE 02

AIDE AUX DÉPLACEMENTS FIPHFP

Une fois la notification de RQTH obtenue, **votre employeur envoie une demande d'aide aux déplacements** via la plateforme en ligne du FIPHFP.

Pièces nécessaires

- Titre de bénéficiaire de l'obligation d'emploi (ex : RQTH)
- Préconisation du médecin du travail ou médecin de prévention
- Contrat et dernier bulletin de paie
- Argumentaire (solutions pour trouver la meilleure réponse au meilleur coût)
- Devis détaillé du transporteur
- Justificatifs de remboursement le cas échéant (sécurité sociale, mutuelle, PCH...)

Montants

- Reste à charge (différence coût du transport / aides de droit commun)
- 52,63€ par jour dans la limite d'un plafond annuel de 12 000€

À SAVOIR

*Dans la fonction publique, ce n'est pas la personne concernée qui peut demander les aides mais **uniquement son employeur**.*

*Il est indispensable d'être **déjà bénéficiaire de l'obligation d'emploi** au moment du dépôt de la demande.*

Ce document a été réalisé dans le cadre du Dispositif régional pour l'emploi

DISPOSITIF POUR L'EMPLOI

Créer du lien pour favoriser l'emploi des personnes avec épilepsie

ÉPI Bretagne

info@epibretagne.org
07 57 18 88 62

www.epibretagne.org

Ils nous soutiennent

Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie cnsa

agefiph

Région Bretagne

emploi fiphfp handicap

FONDATION GROUPE EDF

Crédit Mutuel ARKEA

Réalisation : HeyCom.fr - octobre 2023.

Cette fiche offre des pistes pour faciliter vos déplacements en Bretagne.
Vos retours sont les bienvenus pour la faire évoluer.